



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23-06-2021 à 19h00

Date de convocation

18 juin 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vingt-trois juin à 19h00,

le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-Coligny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Florent DE WILDE, Maire.

Présents :

M. Florent DE WILDE ; Mme Danielle HURE ; M. Philippe CHARAIX ; Mme Véronique MANTECON ; M. Jean-Manuel GERARD, M. Stéphane GRAZIA, M. Jacques NOTTIN, Mme Marine MICHAULT, M. Cornelis ROMBOUT, M. Christian FRANK, Mme Nelly LOISEAU-TAMEN, Mme Marie-Pierre ROBERT, Mme Emilie GANZIN, Mme Anne-Marie WATEL, M. Patrice RAVARD, Mme Véronique FLAUDER CLAUS.

Absents représentés : Mme Marie-Claire VAN KEMPEN donne pouvoir à Mme Véronique MANTECON
M. Dylan BEDE donne pouvoir à M. Philippe CHARAIX
M. Michaël BOURDON donne pouvoir à M. Patrice RAVARD

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme Marine MICHAULT

Nombre de conseillers

en exercice: 19

Présents: 16

Votants: 19

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 2021
- Compte-rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal et des décisions prises en conseil communautaire
- Décision modificative n°1 relative au budget primitif de l'année 2021
- Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2021 de la CARSAT
- Acquisition conjointe du bâtiment sis au 6027 rue des écorces
- Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Châtillon-Coligny et Enedis dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain »
- Modification du tableau des effectifs
- Mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires des écoles du Loing
- Mise en place d'une aide « terrasses en fête » pour l'animation estivale de la commune
- Questions diverses

N°54-2021 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 mai 2021.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL 23-06-2021

Par délibération n°26/2020 du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire dans divers domaines, et notamment pour :

- prendre toute décision relative à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € H.T., (avec passage en commission obligatoire pour les dépenses supérieures à 15 000 € HT) ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de ces délégations. Il est donc rendu compte des décisions suivantes :

➤ **Concessions :**

- Renouvellement de la concession N° 1597 au nom de Mme Juliette ROULET, initialement acquise le 03/07/1965 sous le N°854, d'une durée de 30 ans d'un montant de 210€.
- Renouvellement de la concession N° 1598 au nom de Mme AFCHAIN, initialement acquise le 06/06/1962 sous le N°821, d'une durée de 30 ans d'un montant de 210€.

➤ **Achats et marchés publics :**

- Signature du devis de la Société INDUBAT d'un montant de 12 180,00 € TTC pour la réalisation des travaux de terrassement et de maçonnerie nécessaire à l'aménagement du portail automatique du camping municipal.
- Signature des devis de l'entreprise CIEL 45 pour la réfection des couvertures des bâtiments municipaux rue Eugène Lemaire (priorisés 2 à 6), pour les montants suivants : 9 645,04 € TTC, 4 428,23 € TTC, 8 145,62 € TTC, 8 689,42 € TTC, et 20 796,64 € TTC.

- Signature du devis de l'entreprise RAT d'un montant de 5 058,02 € TTC pour la réfection complète du cabinet de douche du logement communal sis au 4 bis rue Eugène Lemaire.
- Signature du devis de la Société INDUBAT d'un montant de 1657.20 € TTC pour la réalisation des travaux supplémentaires de fondation du totem d'accueil du camping municipal.
- Signature du devis de l'entreprise REXEL d'un montant de 802,14 € TTC pour l'achat des matériaux et fournitures électriques nécessaires aux travaux de raccordement en régie de la borne automatique du camping municipal.
- Achat de matériel de désherbage auprès de l'entreprise Sarl Pierre DACIER pour un montant de 851,75 € TTC, pour l'opération « A vos binettes ».
- Signature du devis d'un montant de 9 960 € TTC de l'association Urban Art Paris pour la réalisation de la fresque artistique sur le bâtiment de la CAPROGA.
- Signature du devis d'un montant de 7 195,20 € TTC de l'Atelier Trémoulet pour la restauration du tableau de Sainte Catherine d'Alexandrie, et signature du devis d'un montant de 3 798 € TTC de l'Atelier Schaefer pour la réalisation d'un cadre en chêne pour cette œuvre.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. Le Maire expose les principales décisions prises dans le cadre de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, concernant la Commune de Châtillon-Coligny.

Conseil communautaire du 18 mai 2021 :

- Harmonisation du prix de cession des parcelles dans l'ensemble des zones d'activités de la 3CFG ;
- Attribution du marché de voirie 2021 (pour Châtillon-Coligny : rues Belle croix ; rue J.Goujon ; rue St Pierre et passage St Pierre, rue du Château, chemins des jardins ; rue de la station d'épuration).
- Avenant en moins-value pour la maison de services de Châtillon-Coligny ;
- Lancement de l'étude eau et assainissement pour recenser l'ensemble des réseaux du territoire, les cartographier et diagnostiquer leur état, en vue du transfert de compétences ;
- Convention d'implantation du local « Nœud de Raccordement Optique » pour la fibre : l'engagement pris de débiter les travaux en 2021 sera donc rempli ;

Conseil communautaire du 15 juin 2021 :

- Modification du règlement intérieur de l'ALSH afin d'organiser l'accueil à Châtillon-Coligny le mercredi
- Acquisition mutualisée d'un bâtiment pour les services techniques de la Communauté de Communes et de la Ville de Châtillon-Coligny.

N°55-2021 : DECISION MODIFICATIVE N°1 RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2021

M. Gérard, adjoint aux finances, rapporte que le budget primitif peut faire l'objet, en cours d'année, de modifications, visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi, le Conseil Municipal peut-il être appelé, chaque année, à voter plusieurs décisions modificatives en cours d'exercice budgétaire.

Le budget primitif 2021 voté le 8 avril 2021 prévoyait une section d'investissement équilibrée à **937 926,62 €**.

Le projet d'acquisition d'un bâtiment mutualisé avec la 3CFG aux fins d'y installer les services techniques des deux entités, conduit à modifier les inscriptions budgétaires puisque cet investissement n'était pas prévu au moment du vote du budget primitif.

Cette acquisition est rendue nécessaire du fait de l'exigüité et de la vétusté des locaux techniques municipaux actuellement utilisés (toiture menaçant de s'effondrer, porte coulissante dégradée, absence de sanitaires aux normes etc.), loués jusqu'ici 845 € par mois. Elle permettra donc une diminution des charges pesant sur la collectivité en section de fonctionnement. Après renseignement pris auprès des établissements bancaires, l'emprunt envisagé sur 25 ans représenterait des mensualités de l'ordre de 1 200 €, et sur 30 ans 1 000 €.

La présente décision modificative porte sur la section d'investissement qu'il est proposé de modifier comme suit :

- En recettes d'investissement, au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées », inscription de crédits au *compte 1641- emprunts en euros*, d'un montant de 325 000 €.
- En dépenses d'investissement, au chapitre 21 « immobilisations corporelles », augmentation de 325 000 € des dépenses inscrites au *compte 2115- terrains bâtis*.

La section de fonctionnement reste quant à elle inchangée.

Vu le budget primitif de l'exercice budgétaire 2021, approuvé par délibération du Conseil municipal du 8 avril 2021;
 Vu l'avis favorable de la commission municipale du 21 mai 2021 relative à l'acquisition de locaux pour les services techniques et le financement de cet investissement par l'emprunt ;
 Vu l'avis favorable du conseil communautaire de la 3CFG en date du 15 juin 2021 concernant l'acquisition mutualisée du bâtiment, avec division parcellaire du bien ;
 Considérant que le budget est voté par chapitres ;
 Considérant que des ajustements de crédits sont nécessaires en section d'investissement;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- **d'adopter la décision modificative n°1 relative au budget primitif 2021 consistant à :**
 - ✓ **inscrire en recettes d'investissement, au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées », des crédits au compte 1641- emprunts en euros, d'un montant de 325 000 €.**
 - ✓ **Inscrire en dépenses d'investissement, au chapitre 21 « immobilisations corporelles », une augmentation de 325 000 € des dépenses inscrites au compte 2115- terrains bâtis.**
- **d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation en vue de recourir à l'emprunt, et de procéder aux négociations du contrat.**

M. le Maire précise que les services techniques, depuis des années travaillent dans des locaux inadaptés et qui ne sont pas aux normes. Après plusieurs études, le coût de la construction d'un bâtiment neuf dépassant le million d'euros, il a été décidé avec la Communauté de Communes qui avait un besoin similaire, de porter un projet commun. Pour ne pas obérer les capacités financières de la commune, il convient de contracter un emprunt de 325 000 €. Les 1ères propositions bancaires sont établies sur un taux de l'ordre de 1%, sans négociation. L'endettement de la commune se situe à un niveau raisonnable, puisqu'elle est aujourd'hui engagée dans le remboursement de trois emprunts, dont deux se finiront en 2026 et 2027. L'emprunt contracté pour la reconstruction de l'école maternelle se terminera quant à lui en 2041.

N°56-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2021 DE LA CARSAT : MAINTIEN DU LIEN SOCIAL ET LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES SENIORS

Véronique Mantecon, adjointe au social rapporte que dans le cadre de sa politique d'action sociale visant à lutter contre la perte d'autonomie des personnes retraitées, ou socialement fragilisées, la Carsat du Centre – Val de Loire a lancé un appel à projets, en vue de soutenir des initiatives nouvelles favorisant le lien social dans les territoires et la lutte contre l'isolement des seniors.

La municipalité de Châtillon-Coligny ayant pour projet d'installer des équipements de fitness adaptés aux seniors, en extérieur, dans le secteur des équipements scolaires et sportifs de la commune, il est proposé au conseil municipal de solliciter le soutien de la Carsat dans la mesure où ces jeux favoriseront le lien intergénérationnel et permettront aux seniors la pratique d'exercices physiques adaptés.

Les équipements en question visent en effet à entretenir l'équilibre, l'endurance et la tonicité des utilisateurs.

La date limite de réception des dossiers complets de demande de subvention étant fixée au 30 juin 2021, il est proposé au Conseil Municipal de se positionner sur cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible en vue de contribuer au financement de ces équipements.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses	H.T	%	Recettes	H.T	%
Acquisition et installation des équipements	11 795 €	100	FIPD	9 436 €	80
			Autofinancement	2 359 €	20
TOTAL	11 795 €	100	TOTAL	11 795 €	100

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de solliciter une subvention d'un montant de 9 436 € à la Carsat du Centre Val de Loire dans le cadre de l'appel à projet « maintien du lien social et lutte contre l'isolement des seniors », en vue du financement d'équipements de fitness adaptés à l'activité physique des seniors et propices aux relations intergénérationnelles;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.**

N°57-2021 : ACQUISITION CONJOINTE DU BATIMENT SIS AU 6027 RUE DES ECORCES

Par courrier reçu le 19 janvier 2021, Monsieur Jacques Tavernier, gérant de la SCI CANOU, a informé Monsieur le Maire de Châtillon-Coligny de la mise en vente de l'ancienne menuiserie Tavernier située dans la Zone d'Activités des Ecorces, au 6027 Chemin des écorces, sur la parcelle cadastrée N° 85 B 278.

Ce bâtiment de type industriel, d'une surface de 1 150 m² (dont 120 m² non fermés : auvent), construit en 1 999 sur un terrain de 4 033 m², présente les caractéristiques suivantes :

- une partie atelier (440 m²) isolée au niveau des murs et du plafond ;
- une partie stockage (450 m²)
- une partie bureaux avec cuisine, vestiaires, sanitaires
- une mezzanine (archives)
- une chaufferie au bois
- bâtiment avec structure et bardage métallique, sol béton
- deux grandes portes coulissantes, 4 portillons
- cour extérieure bitumée
- portail coulissant

La Ville de Châtillon-Coligny et la Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais (3CFG) ayant besoin pour leurs services techniques respectifs d'un bâtiment suffisamment vaste, et aux normes, une visite commune des lieux a été organisée.

La valeur vénale du bien a fait l'objet d'une évaluation domaniale rendue le 16 mars 2021 à hauteur de 500 000 €, avec une marge d'appréciation de + 10 %.

Une proposition conjointe d'achat a été présentée au propriétaire pour un montant de 523 000 € net vendeur.

La 3CFG se porte acquéreur d'une surface d'environ 300 m² (division parcellaire à effectuer) pour un montant de 200 000 €, et la Ville de Châtillon-Coligny fait l'acquisition des surfaces et emprises foncières restantes pour un montant de 323 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission municipale du 21 mai 2021,

Vu l'avis favorable du conseil communautaire de la 3CFG en date du 15 juin 2021 concernant l'acquisition mutualisée du bâtiment, avec division parcellaire du bien, la 3CFG se portant acquéreur à hauteur de 200 000 € ;

Considérant que Monsieur Jacques Tavernier, gérant de la SCI CANOU, a formulé son accord concernant l'acquisition amiable aux conditions mentionnées ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- **de procéder à l'acquisition du bien sis au 6027 Chemin des écorces, sur la parcelle cadastrée N° 85 B 278, auprès de la SCI CANOU, au prix de 523 000 € nets vendeur conjointement avec Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais, la Ville de Châtillon-Coligny se portant acquéreur à hauteur de 323 000 € ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis, l'acte de vente, et tout document afférent à cette acquisition immobilière ;**
- **d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.**

M. le Maire propose que la commission municipale entretien courant fasse une visite des bâtiments.

M. Charaix ajoute que ce projet est complémentaire de celui de la Place du Pâtis, car il permettra de libérer de l'espace.

M. le Maire indique effectivement que le scénario retenu d'aménagement prévoit notamment d'ouvrir la place sur le Canal, et d'aménager une scène ouverte au niveau de l'ancienne halle aux veaux. Les esquisses transmises à tous les conseillers seront prochainement distribuées aux châillonnais dans les boîtes aux lettres.

N°58-2021 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHATILLON-COLIGNY ET ENEDIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Suite à la labellisation de la Ville de Châtillon-Coligny dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », ENEDIS, gestionnaire du Réseau Public de Distribution d'Electricité et concessionnaire de ce réseau dans le Département du Loiret, propose un accompagnement des élus dans leurs projets, en lien avec la transition énergétique. Le partenariat décrit dans la convention ci-annexée peut déboucher sur les actions concrètes suivantes :

- la mise à disposition d'un « Bilan de mon territoire » (bilan et répartition des consommations d'électricité à la maille du territoire communal),
- le suivi des consommations des bâtiments publics (consommations passées et consommations à venir),
- l'appui aux projets d'implantation d'opérations de productions d'Energies Renouvelables (photovoltaïque) ... plus particulièrement les opérations d'autoconsommation collective.

La collectivité s'engage dans le cadre de cette convention, à solliciter ENEDIS dans ses travaux de réflexion, et à nommer un chef de projet pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat « Petites Villes de Demain » ci-annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la Société ENEDIS**

N°59-2021 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, l'assemblée délibérante détermine l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le conseil municipal adopte les délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents.

Le tableau des effectifs constituant la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail, déterminée en fonction des besoins du service, il est nécessaire de mettre à jour celui-ci afin de prendre en compte plusieurs changements :

- Remplacement d'un adjoint administratif de 2ème classe titulaire en disponibilité par un agent contractuel de droit public depuis le 05/01/2021.
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe au 01/07/2021.

Grades ou emplois	Catégories	Emplois Budgétaires		Total	Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT		
		Emploi permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet		Agents titulaires	Agents contractuels	Total
Filière administrative							
Attaché territorial	A	1		1	1		1
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1		1		1	1
Filière technique							
Agent de Maîtrise	C	1		1	1		1
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique Principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique	C	10,1	1,4	11,5	10,95	0,55	11,5
Filière médico-sociale							
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle principal de 2ème classe	C	1		1	1		1
Filière animation							
Adjoint d'animation contratuel de 2ème classe	C		0,54	0,54		0,54	0,54
Filière police							
Chef de police municipale	C	1		1	1		1
Total général		19,1	1,94	21,04	18,95	2,09	21,04

Le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- **d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents ci-dessus mis à jour au 1^{er} juillet 2021**
- **d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois au budget principal.**

N°60-2021 : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES DES ECOLES DU LOING

Le conseil municipal étant seul compétent en matière de création et de suppression des services publics locaux, ainsi que pour en fixer les règles générales d'organisation, il est proposé au conseil municipal de procéder à la mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires des écoles du Loing.

M. le Maire présente les principales clauses du règlement qui ont été modifiées ou précisées :

- *Actions de sensibilisation à la cantine à de nouveaux plats et goûts*
- *vente en fin d'année scolaire de tickets pour les élèves d'école maternelle*
- *régularisation de tout ticket manquant avant la fin de la semaine en cours*
- *Obligations du personnel de surveillance : remplir le cahier de soins, informer les enseignant(e)s de tout incident (blessures ou comportement),*
- *Remise d'une charte de bonne conduite en début d'année scolaire à faire signer par les parents et les enfants.*

Vu l'avis favorable de la commission municipale du 7 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver la mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires des écoles du Loing (restauration scolaire et garderie) ci-annexé;
- que le règlement intérieur ainsi mis à jour s'appliquera à compter de la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2021.

N°61-2021 : MISE EN PLACE D'UNE AIDE « TERRASSES EN FETE » POUR L'ANIMATION ESTIVALE DE LA COMMUNE

Mme Huré, adjointe cadre de vie et proximité, explique que le dispositif d'aide « Terrasse en Fête » vise à soutenir la mise en place de concerts par les cafetiers et restaurateurs de Châtillon-Coligny afin de proposer aux habitants plusieurs animations musicales de plein air, durant la saison estivale 2021. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les aides suivantes :

ETABLISSEMENT	Montant de l'aide en euros
CAFE DE FRANCE	950
CHEVAL ROUGE	650
L'AMIRAL	650
CORRIDOR DES ARTS	1000
KEBABLAND	1000
LA BONNE FOURCHETTE	1000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'approuver le dispositif « Terrasse en fête » afin d'octroyer aux cafetiers et restaurateurs des aides à la mise en place d'animations musicales durant l'été 2021 ;
- d'approuver l'attribution des montants inscrits dans le tableau ci-dessus ;
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2021.

M. le Maire indique que l'idée n'est pas de renouveler systématiquement chaque année une subvention aux restaurateurs, mais d'accompagner la reprise d'activité, dans le cadre de la sortie de crise sanitaire par une aide exceptionnelle, et ainsi de pallier au manque de trésorerie des commerçants.

A la question de M. Rombout concernant le Jerem's Urban Food, Mme Huré répond que ce dernier n'a pas souhaité participer à l'opération, tout comme le restaurant Le Coligny qui avait déjà beaucoup de réservations.

M. le Maire précise que l'agenda des sorties à Châtillon-Coligny prévoit ainsi une multiplicité de manifestations réparties tout l'été et à la rentrée.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe l'assemblée que le centre de vaccination de la Protection civile sera organisé à Châtillon-Coligny la semaine du 12 juillet 2021. La capacité sera de 1 000 doses (Pfizer ou Moderna). Il convient de diffuser largement l'information car des rendez-vous sont disponibles. Les enfants de plus de 12 ans sont éligibles.

Un document d'information sur l'aide à la rénovation des façades va être distribué dans les boîtes aux lettres en même temps que l'information sur l'aménagement de la Place du Pâtis.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il va assister à la 1^{ère} réunion du comité de pilotage de l'étude hydrologique des rivières de Châtillon-Coligny, le bureau d'études ayant été missionné par l'EPAGE.

Mme Flauder Claus demande s'il serait possible de prévoir les conseils municipaux d'une fois sur l'autre, ou au moins un jour fixe de la semaine.

M. le Maire répond par l'affirmative et propose que le vendredi soir soit retenu à compter de la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Florent DE WILDE
Maire de Châtillon-Coligny

